

PARIS, le 7 Septembre 2010

## SOINS PRIMAIRES : TOUJOURS LA DIVISION

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a constaté que la Ministre de la Santé continue sa politique de division des médecins spécialistes libéraux en organisant un groupe de travail chargé d'être en contact régulier avec les représentants des syndicats médicaux chargés des soins primaires.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a toujours dénoncé, depuis les Etats Généraux, à travers la Loi HPST, cette vision artificielle née d'une volonté politique aberrante. Tous les médecins spécialistes libéraux sont amenés à participer, en fonction de leur spécificité, aux soins primaires et il faut développer, au contraire, des pratiques coopératives entre les médecins spécialistes en médecine générale et les autres spécialistes d'organes ou de tranches d'âge, notre rôle essentiel est de travailler tous ensemble autour du patient.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. considère que cette division artificielle est née d'une politique aberrante, menée depuis des années par la Direction des Hôpitaux et de l'Organisation des Soins (DHOS) puis, désormais, par la Direction Générale des Soins (DGS) qui a toujours méconnu les spécificités de la médecine libérale et a conduit, par ailleurs, les structures hospitalières publiques à l'état de faillite endémique en multipliant les strates administratives paralysantes et en compliquant le travail des soignants.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. constate que, depuis 3 ans, malgré des déclarations officielles, il n'y a aucune écoute du Ministère de la Santé vis-à-vis de l'ensemble des médecins spécialistes libéraux. Pire, la Loi HPST apporte contraintes et mépris : la campagne de vaccination contre la grippe A étant un exemple parfait de ce double langage.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. ne participera pas à cette mascarade et ne s'étonne pas que la FMF, qui a soutenu la Loi HPST et ses contraintes pour la médecine libérale, continue à être séduite par les ors de la République et les discours lénifiants de la Ministre.